FRC.1.1627b

Case
FRC
13979

DÉPARTEMENT DE LOT ET GARONNE.

RAPPORT

FAIT AU NOM

DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

Le premier août 1793, l'an II de la République Française,

PAR B. BARRERE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

LES vrais Représentans du peuple ont vu depuis long-temps avec un courage imperturbable se former la conjuration impie qui, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, a menacé de renverser la liberté et les droits imprescriptibles de la Nation française.

THE NEWBERRY LIBRARY

Les époques sont faciles à rappeler. Ce sont des pierres déposées par la liberté sur la route escarpée de la révolution ; et cette route sur laquelle les voyageurs politiques ne rétrogradent jamais sans péril, doit être présente à vos yeux plus que jamais, dans les circonstances actuelles.

Le 10 août 1792, le canon ouvrit la route.

Le 21 septembre, la Convention marqua sa naissance et sa destinée par la proclamation de la République.

Le 21 janvier 1793, la République proclamée s'affermit par la mort du tyran.

Le 2 juin, l'horizon politique, surchargé des vapeurs du fédéralisme et de l'anarchie royale, s'éclaircit; la foudre populaire frappa quelques têtes orgueilleuses et paralysa des mains intrigantes.

Le 23 juin, la République fut constituée, et les espérances du peuple s'attachèrent à l'arche sainte de l'alliance des départemens et de la fraternité des Français, à la Constitution.

Enfin, le 10 août qui s'avance, la statue de la Liberté républicaine, dont la fusion a été si laborieuse, sera solemnellement inaugurée sous les regards du législateur éternel, par les vœux unanimes des assemblées primaires d'un peuple que la guerre, que tous les fléaux, que toutes les trahisons mêmes poussent impérieusement à l'indépendance.

Encore dix jours, s'écrient les bons patrio-

tes, et la République sera votée par 27 millions d'hommes ; encore dix jours, et d'une voix unanime sortie de toutes les parties de la France, et qui se fait entendre même du fond de la Vendée et des départemens égarés ou rebelles, comme du milieu des départemens fidèles et républicains ; une voix unanime répond : *liberté, égalité*, voilà nos droits ; *unité, indivisibilité de la République*, voilà nos maximes ; une *constitution et des lois*, voilà notre bonheur ; *la destruction de la Vendée, la punition des traîtres, l'extirpation du royalisme*, voilà nos besoins ; *la réunion franche et prompte de toutes nos forces contre les ennemis communs*, voilà *nos saints devoirs et le seul gage de nos succès.*

Ce cri de ralliement a été entendu dans les camps ennemis, au-dedans et au-dehors de la République ; aussitôt tous leurs efforts ont été subitement tournés vers les moyens de retarder ou de flétrir cette époque si désirée et si nécessaire du 10 août prochain.

Votre comité de salut public s'est placé en observation, en dirigeant tous ses regards vers ce port fortuné où la liberté nous attend pour célébrer ses triomphes.

Qu'a vu votre comité dans l'intérieur de la République ?

Tous les vents semblent porter l'orage pour troubler cette journée ; tous les cœurs pervers ont ourdi des trahisons ; tous les gouvernemens ont soudoyé des crimes ; les royalistes ont préparé autour de nous et dans le centre commun une

famine artificielle ; les capitalistes ont amené subitement le surhaussement du prix de tous les premiers besoins de la vie ; les agioteurs ont dégradé les signes de la fortune publique ; les villes maritimes et commerçantes ont tenté d'avilir la monnoie de la République ; les administrateurs se sont érigés en agitateurs du peuple ; quelques fonctionnaires publics, appelés à préparer des lois, ont voulu figurer comme des arbitres de la paix et de la guerre ; le fanatisme religieux multiplie ses imbécilles prédictions ; une sainte ampoule est portée dans la croisade ridicule de la Vendée, pour oindre Louis le dix-septième ; la manie nobiliaire a employé les métaux qu'elle entasse pour frapper une médaille qu'elle appelle, en idiôme étranger, *gallicæ nobilitatis signum*...

Qu'a-t-il vu sur les frontières ou dans la Vendée ?

Dans les villes assiégées, des capitulations proposées par la lâcheté ; des trahisons préparées par quelques chefs ; une coupable inertie présentée par quelques autres ; des désorganisateurs salariés au milieu des troupes les plus belliqueuses, des prédicateurs d'indiscipline et de pillage tolérés au milieu des bataillons républicains ; des dilapidations scandaleuses ou des négligences coupables dans les diverses administrations des armées. Avec de pareils élémens, comment pourroit-on compter sur des victoires ?

Sans doute la Convention nationale travaille constamment à déjouer tant de manœuvres ; elle ne souffrira pas que, par des vues aussi horribles et des moyens aussi affreux, on

l'écarte du vaste plan qu'elle a conçu ; la République française et la paix de l'Europe. Vous nous avez associés plus particulièrement à vos travaux : le comité vient, au milieu des événemens les plus sinistres et des complots les plus multipliés, vous déclarer que par des mesures qu'il vous présente, et par une exécution prompte confiée à toutes les autorités constituées, vos promesses faites au Peuple français ne seront pas vaines, et que les difficultés, les pièges, les complots, les menaces, les terreurs, ne retarderont pas sa marche et n'affoibliront pas un instant son courage.

Mais il faut prendre à la fois des mesures vastes, promptes, et sur-tout vigoureuses. Il faut que le même jour vous frappiez l'Angleterre, l'Autriche, la Vendée, le Temple et les Bourbons. Il faut qu'au même instant les accapareurs, les royalistes et les agens des puissances coalisées, soient accablés. Il faut que la terrible loi de représailles soit enfin exécutée sur les étrangers qui, abusant de l'hospitalité, la première vertu d'un peuple libre, viennent le corrompre, paralyser ses moyens, ou tramer des perfidies au milieu de nous. Il faut que l'Autriche frémisse, que la royauté soit extirpée dans ses racines, que la Vendée soit comprimée par des moyens violens, et que nos frontières cessent d'être déshonorées par des hordes barbares.

Où est donc le danger si grand? affecteront de dire les ennemis constans, ces modérés spectateurs inutiles de la révolution.

Citoyens, vous avez la confiance du peuple; vous devez avoir la conscience de vos forces :

c'est un grand œuvre que la fondation d'une République, et vos ames doivent être inaccessibles au découragement comme à la crainte.

Eh bien! apprenez que le danger est pressant, universel, et incalculable. Mayence a capitulé, Valenciennes vient de subir la même honte, et une conspiration horrible couvre le sol de la République et menace d'en attaquer, d'en dissoudre toutes les parties.

Où est le danger? dira-t-on. Le danger est pour les places frontières, où l'étranger gangrène les cœurs; où la perfidie a préparé ses armes, où la lâcheté dicte des capitulations, où la bravoure de Lille n'est pas imitée, où la honte de Longwi n'est pas un effroi.

Le danger est pour nos ports, nos arsenaux, nos établissemens publics, trop foiblement surveillés, trop facilement ouverts aux complots des malveillans, et aux méches incendiaires de nos ennemis éternels; les Anglais.

Le danger est pour nos armées, dont l'ennemi travaille à incendier les magasins, à ruiner les moyens de subsistance, à agiter, à indiscipliner les soldats, à faire dénoncer ou à acheter les chefs.

Le danger est pour les cités dégradées par la rebellion, et qui croient s'excuser par l'amour de l'ordre public, quand elles n'obéissent qu'à l'or de l'étranger et aux intrigues des aristocrates.

Le danger est pour ces départemens égarés qui préfèrent sans cesse un homme, ou quelques hommes, à la patrie, et qui, plaçant une confiance insensée dans quelques administrateurs, s'exposent à se laisser gouverner par des hommes salariés par nos ennemis.

Le danger enfin est pour les habitans voisins de la Vendée, qui, pour avoir soutenu des prêtres, des nobles et des brigands, s'exposent à voir incendier leurs habitations, détruire leurs récoltes et exterminer une population si dangereuse à la liberté.

Le danger est plus terrible encore; il menace nos espérances, nos travaux, nos récoltes, notre fortune publique, nos propriétés nationales par des incendies combinés; notre existence par des guerres civiles interminables; et notre indépendance par l'agglomération inopinée de tant de malheurs.

Citoyens, vous croyez peut-être que je viens exposer à vos regards un tableau fantastique, ou effrayer votre imagination pour exciter un intérêt passager et des mouvemens populaires. Je viens au contraire ranimer votre courage, éveiller votre surveillance, centupler vos forces, et verser dans vos ames cet encouragement énergique qui produit les vertus républicaines, et qui doit, en abattant nos ennemis, étonner et vaincre cette partie de l'Europe conspiratrice contre les droits de l'humanité.

Apprenez donc que le génie de la liberté, qui veille depuis quatre ans sur les destinées de la plus belle des Républiques, a fait découvrir un grand complot, dont nous sentions les effets depuis si long-temps, et sur les auteurs duquel nous n'avions que des pressentimens secrets; apprenez que, sur un des remparts de nos villes frontières, ont été trouvées des notes et une lettre écrites dans la langue des ennemis de la liberté et du commerce de toutes les nations. Ces pièces, déposées au comité de

salut publlc, ont excité d'abord cette défiance salutaire qui porte à rechercher les probabilités avant d'accorder quelque degré de crédibilité. Mais, en rapprochant les tristes leçons que l'expérience révolutionnaire nous a données, des faits et des indices que ces pièces renferment; nous avons cru qu'il étoit utile, d'un côté, de rechercher les auteurs et les agens de cette trame infernale; de l'autre, de vous donner connoissance des derniers efforts, ou plutôt des crimes ordinaires à ces politiques si fameux, à qui il ne manque que des peuples à enchaîner, à séduire, à affamer.

Voici nos probabilités à Paris, qui sont des certitudes à Londres.

Ces papiers trouvés annoncent, 1°. que le gouvernement anglais a envoyé des émissaires, des espions, des agitateurs, dans tous nos départemens, sur-tout dans nos places maritimes, dans nos villes frontières et à Paris.

Nous l'avons sur-tout reconnu lorsque nous avons fermé la mer et rompu nos communications avec ces dangereux insulaires: à cette époque et depuis il s'est présenté souvent au comité de salut public et de sûreté générale des Anglais qui cherchoient à repasser à Londres aux époques qui avoient préparé ou amené quelque crise au milieu de nous.

2°. Ces papiers trouvés annoncent que le gouvernement anglais soudoie dans nos places frontières, près de nos armées, des agens de plusieurs sortes.

Et nous voyons des trahisons surgir de nos camps, de nos armées, de nos places fortes,

et affliger les soldats, les véritables défenseurs de la République !

3°. Les papiers trouvés énoncent des incendies et des projets de cette nature dans nos magasins, dans nos établissemens.

Nous avons éprouvé des incendies à Douay, à Valenciennes, à la voilerie du port de l'Orient, au château neuf à Bayonne, dans le lieu où l'on faisoit les cartouches, et dans le parc d'artillerie à Chemillé et près de Saumur.

4°. Les papiers trouvés présentent les moyens faciles et inévitables d'incendier par des mèches phosphoriques.

Tels sont les moyens qu'on a employés pour faire l'explosion des caissons de notre artillerie ; explosion qui, concertée avec les Anglais de la Vendée, leur donnoit le signal de l'attaque, en même temps qu'elle répandoit la terreur parmi les troupes de la République.

5°. Les papiers trouvés sont imprégnés de projets d'assassinats par les mains des femmes et des prêtres réfractaires.

Et nous avons eu, jusqu'à présent, trois représentans du peuple, trois patriotes républicains, frappés du fer des assassins : l'un des deux qui ont péri pour la liberté, a été immolé par la main d'une femme ; le fer plus prudent des prêtres n'est encore qu'aiguisé ; mais voilà déjà l'exécution du complot présenté par les lettres.

6°. Les papiers trouvés énumèrent diverses sommes envoyées à Lille, à Nantes, à Dunkerque, à Ostende, à Rouen, à Arras, à Saint-Omer, à Boulogne, à Thouars, à Tours, et enfin à Caen, et dans plusieurs autres villes.

Et c'est dans ces villes que se sont élevés les premiers orages contre-révolutionnaires ; c'est dans ces villes soudoyées que se sont réfugiés les députés fédéralistes et conspirateurs; c'est d'une de ces villes, c'est de Caen qu'est parti l'assassin d'un représentant du peuple ; c'est dans ces villes que l'on a corrompu des administrateurs, préparé des forces départementales, égaré le peuple, incarcéré des représentans fidèles de la nation, et machiné des troubles.

7°. La lettre anglaise demande au conspirateur à qui elle est adressée, de faire hausser le change, de discréditer les assignats, et de refuser tous ceux qui ne portent pas l'effigie du ci-devant roi.

A-t-on jamais vu, dans les plus fortes crises de la révolution, la monnoie nationale aussi avilie, aussi discréditée ? A-t-on jamais vu l'agiotage saisir, avec autant d'impudeur que d'impunité, la différence matérielle qui se trouve entre l'assignat *monarchique* et le *républicain* ? N'avez-vous pas été obligés de prendre hier un parti vigoureux contre ceux qui accaparent les assignats à face royale, pour avilir ceux qui sont à la marque républicaine ?

8°. « Faites hausser le prix des denrées, dit le conspirateur anglais; achetez le suif et la chandelle à tout prix, et faites-les payer au public jusqu'à 5 liv. la livre ».

N'avez-vous pas entendu les justes plaintes du peuple dont les premiers besoins ont été surhaussés subitement à un prix énorme? N'avez-vous pas été forcés à frapper les accaparemens par une législation terrible? N'avez-vous pas apperçu les manœuvres par lesquelles ces accapareurs déhontés cherchoient à exciter les plaintes du peuple et à les diriger contre la Convention nationale, à raison du prix des marchandises de première nécessité?

Est-ce donc de ses représentans que le peuple est fondé à se plaindre? Est-ce à la Convention qu'il peut imputer cette partie des maux qui pèsent sur la tête des citoyens peu fortunés? Déversons ces plaintes; renvoyons ces maux à leurs véritables auteurs, à ce gouvernement britannique, qu'il faut compter au nombre des plus grands ennemis des sociétes humaines.

Voilà nos présomptions de vérité en faveur des pièces déposées dans nos mains.

Qu'avons-nous dû croire lorsque nous avons vu ces pièces, ces assertions, devenir concordantes avec les nouvelles reçues il y a trois jours des représentans du peuple près l'armée des Alpes.

Dubois-Crancé nous écrit : J'ai la preuve d'un fait bien étonnant, c'est que les habitans de Lyon ont reçu de Pitt, par Genève, quatre millions en numéraire.

« Que les citoyens de Lyon (disent les représentans du peuple dans un arrêté imprimé le 25 juillet et envoyé à Lyon) avouent un fait

connu, c'est qu'ils ont reçu il y a quinze jours, de Pitt, par la voie de Genève, quatre millions en or, pour servir leur infâme révolte. »

Voilà donc la guerre civile préparée par les Anglais, alimentée par les Anglais, soudoyée par les Anglais, voilà donc le noble usage et le généreux emploi de ces millions *sterlings*, que le *ministre des préparatifs* vient d'obtenir du parlement pour des dépenses secrètes, dont le *vertueux* Pitt ne pouvoit indiquer la destination... Et si de Genève et de Lyon nous nous transportons plus loin, si de ce théâtre de révolte et de guerre civile nous passons sur les bords de la Méditerranée, Toulon et Marseille auront-ils fermé religieusement leur port aux métaux de l'Angleterre, et leurs oreilles aux calomnies préparées contre la Convention nationale ? des intrigans, des faux patriotes, des agitateurs salariés, des étrangers, n'auront-ils pas corrompu l'esprit public de ces deux villes si célèbres par leur amour ardent pour la liberté? n'auront-ils pas acheté ces crimes, qu'ils ont voulu couvrir du manteau du patriotisme, tandis qu'ils assassinoient la République avec des poignards aiguisés à Londres ? Hommes du Midi, vous que la nature jetta dans le moule brûlant des républicains, serez-vous donc toujours les victimes des intrigans qui parlent à votre imagination pour altérer vos principes ? ouvrez donc les yeux, et voyez dans le gouvernement anglais et dans les étrangers soudoyés par lui au milieu de vous, voyez ceux qui viennent s'emparer de la Méditerranée, ruiner votre commerce, fédéraliser vos départemens, déshonorer vos cités. C'est ce

gouvernement qui a excité des troubles, et acheté des crimes au milieu de vous, qui envoie ensuite des escadres devant vos ports, pour savoir si vous êtes encore républicains ou si vous avez cessé d'être Français. Pendant que les troubles agitent Toulon et Marseille, 24 vaisseaux anglais envoient un vaisseau parlementaire, sous prétexte d'échanger des prisonniers, et, dans le fait, pour connoître l'état des esprits et le moment du succès contre-révolutionnaire.

Voici les pièces dont je dois vous donner connoissance. (*Le rapporteur lit les notes et la lettre anglaise, ainsi que la déclaration de Charrier, imprimées sous les* N°. 1, 2 et 3.)

Citoyens, vous m'avez plusieurs fois interrompu dans cette lecture par les mouvemens d'une trop juste indignation; la nation entière va la partager.

Il est donc un gouvernement en Europe, qui, après s'être vanté long-temps de chérir la liberté, en est devenu le plus atroce oppresseur. Ministres et politiques anglais, si fiers de votre constitution royale, vous employez donc tous les crimes, l'incendie, l'assassinat, la corruption, l'espionnage, la trahison : sont-ce là vos formes républicaines, dont quelques publicistes et quelques philosophes vénaux comme vous ont formé la superstitieuse renommée? La Convention nationale accuse le gouvernement britannique devant le peuple anglais; la France le dénonce à l'Europe, à tous les peuples; et l'histoire vous accuse devant l'espèce humaine.

Comment le gouvernement anglais ne tente-

roit-il pas, par tant de crimes, de nous ravir une liberté qu'il a toujours abhorrée ? Comment le gouvernement anglais ne nous empoisonneroit-il pas encore de la royauté, qu'il adore avec tant de superstition? Comment le gouvernement anglais ne chercheroit-il pas à se venger par des cruautés, de l'indépendance de l'Amérique, en favorisant notre asservissement, lui à qui l'avarice a conseillé tant de crimes, et la politique tant de forfaits?

Ouvrons les annales de l'histoire moderne.

C'est ce gouvernement qui, dans la guerre de l'Inde, dévoua les Indiens aux horreurs de la famine, comme ils ont voulu le tenter contre nous, en arrêtant sur toutes les mers les subsistances que le commerce neutre nous apporte.

C'est ce gouvernement qui dans le Bengale, du haut des magasins dont l'or pouvoit seul ouvrir la porte, et où ils avoient renfermé les subsistances de toute une province, encourageoit la mort à hâter ses ravages, afin de rendre plus lucratif l'empressement du reste de ces peuplades mourantes qu'il vouloit asservir.

C'est ce gouvernement qui, dans la guerre de l'Amérique, a acheté de l'Allemagne des soldats, machines à fusil, comme un marchand achète des troupeaux.

C'est ce gouvernement qui a donné une prime honteuse aux sauvages qui lui portoient les chevelures sanglantes des Américains qui vouloient être des hommes libres.

C'est ce gouvernement qui, à New-Yorck, a fait incendier le collège, l'observatoire, et les autres établissemens qu'il savoit être chers aux Américains.

C'est ce gouvernement qui achetoit les officiers américains comme il payoit les soldats allemands ; c'est lui qui achetoit Arnold, comme il achetoit Dumouriez.

C'est ce gouvernement qui emploie les trésors de l'Inde pour asservir l'Europe, les bienfaits du commerce pour perdre la liberté, les avantages des communications sociales pour corrompre les hommes, et les tributs du peuple pour faire égorger les Français. Rois de l'Europe, que l'orgueil et la misère ont fait les tributaires du mercantile Anglais, tant de crimes ne seront pas long-temps impunis ; votre règne disparoît devant celui des lumières ; votre autorité, passée dans les mains des ministres, tend à son dépérissement sensible ; et la guerre atroce que vous faites à la liberté, n'est heureusement qu'un suicide royal.

Citoyens, ne vos étonnez plus si le gouvernement anglais est le plus actif et le plus astucieux de vos ennemis ; il est fidèle à ce qu'il appelle ses principes ; il corrompt quand il ne peut vaincre ; il a fait chez lui le tarif des hommes, des orateurs, des membres du parlement ; il a cherché à faire le tarif des peuples ; mais ce tarif des peuples n'a que deux mots : *liberté, égalité*.....

Quelles sont donc les espérances de ce jeune esclave d'un roi en démence, de ce froid Pitt, insensible à toute autre gloire qu'à celle des oppresseurs, qui n'a de la politique que les crimes, du gouvernement que les calculs, de la fortune que l'avarice, de la renommée que les intrigues ? C'est lui que la flatterie vient de nommer le soutien de la constitu-

tion anglaise ; c'est lui dont l'effigie gravée sur la meilleure raison, sur l'argent, est le signe de ralliement de ses émissaires en France. Le voilà, ce signe sacrilège, qui a été trouvé dans le porte-feuille anglais, et qui justifie si bien l'honorable mission de celui qui l'a égaré.

Citoyens, une chimère poursuit encore ce gouvernement despotique, déguisé sous un simulacre de liberté.

Pitt a pu espérer, dans ses vœux impies, dans ses froids calculs, qu'il donneroit un roi à la France, qui vit jadis un Anglais sur son trône. Mais qu'il se souvienne que quand, il y a plusieurs siècles, les Anglais, aidés par les circonstances, par l'indiscipline des troupes, par l'incapacité des maîtres, par la prévarication des sujets, eurent envahi les trois quarts de nos provinces, ils n'en furent pas moins chassés, quoique tout semblât leur promettre une domination inébranlable et quoique des victoires brillantes eussent signalé leurs armes.

Qu'il se souvienne donc que le 21 septembre a proclamé la République française, et que le 21 janvier l'a fondée en abattant la tête d'un roi.

Qui a donc pu conserver à Londres, à Vienne, à Berlin, à Madrid, l'espérance de rêbatir le trône royal parmi nous? Est-ce notre trop long oubli des crimes de l'Autrichienne? est-ce notre étrange indifférence sur les individus de la famille de nos anciens tyrans? est-ce le sommeil des républicains qui a enhardi les complots des royalistes? Il est temps de sortir de cette impolitique apathie, et d'extirper toutes les racines de la royauté,

du

du sol de la République, au moment où le vœu du peuple français va être proclamé.

Citoyens, je vous ai exposé les sentimens qu'a éprouvés votre comité, à la vue de ces signes de conspiration étrangère; je dois vous présenter rapidement les mesures que notre situation difficile nous commande, en apprenant les nouveaux malheurs de la frontière du Nord.

« Depuis trois jours, écrit le général Kilmaine au ministre de la guerre, en date du 30 juillet, le canon ne se fait plus entendre du côté de Valenciennes, et les rapports venant de l'ennemi, me font conjecturer la prise de cette importante forteresse. Les rapports de samedi au soir annoncent que Valenciennes capitule; ceux de dimanche confirment la même chose, et ceux de lundi annoncent que les ennemis ont pris possession de la place le dimanche. Une lettre de Douai, du 28, annonce que les camps ennemis ont célébré la prise de Valenciennes par des salves d'artillerie. Une lettre d'un correspondant employé dans l'armée ennemie, datée du 20, annonce *qu'on parioit mille louis contre cent, que la place seroit rendue sous huit jours.*

» *P. S.* Dans l'instant je reçois la nouvelle officielle de la prise de Valenciennes. Je joins ici une lettre du général Ferrand.

» Citoyen ministre, écrit le général de division Ferrand, commandant à Valenciennes, en date du 29 juillet, j'ai l'honneur de vous prévenir que les circonstances ont amené la garnison de Valenciennnes à capituler le 28

juillet. La capitulation porte, dans son premier article, que la garnison sortira le premier août, avec les honneurs de la guerre, mais que les armes seront déposées au village de la Bricquette, près de la place ; qu'ensuite elle rentrera *en France* par la route qui lui sera indiquée. L'on prendra la parole d'honneur et le revers des officiers, qui s'engageront à ne pas servir la République pendant la durée de la présente guerre, à moins qu'ils ne soient échangés..... »

Envisageons nos malheurs avec sang-froid, et défendons-nous avec courage.

Au-dehors, Mayence, Condé et Valenciennes sont livrés à nos insolens ennemis.

Au-dedans, la Vendée, le royalisme, les Capet et les étrangers leur préparent de nouveaux triomphes.

Au-dehors il faut de nouvelles dispositions relativement aux armées de la Moselle et du Rhin; elles sont délibérées par le comité dans un arrêté secret pris hier au soir.

Quant à la suite des événemens de Valenciennes, les mesures qui doivent être connues de l'Assemblée se réduisent à former un camp intermédiaire ; des troupes réglées considérables et des forces de requisition vont former des camps entre Paris et l'armée du Nord. Il faut couvrir une cité qui a tant fait pour la liberté dont elle est le théâtre ; il faut défendre une cité qui est l'objet des calomnies des fédéralistes, de la haine des aristocrates et de la colère des tyrans ; il faut protéger le centre des communications, la résidence de la pre-

mière des autorités publiques, le foyer de la révolution, le réservoir de la fortune publique, et le lieu de tous les établissemens nationaux.

Il faut enfin y contenir les malveillans, y comprimer les aristocrates, y rechercher les traîtres, et empêcher, par l'énergie républicaine, le royalisme d'entretenir ses intelligences avec les corrupteurs de Condé et de Valenciennes, dont ils ne furent jamais les vainqueurs.

Après avoir pourvu à l'établissement de ce camp intermédiaire, nous nous sommes occupés de l'armée du Nord.

Kilmaine a été nommé pour la commander en chef. Kilmaine a des motifs qui le portent à ne pas accepter cet honneur.

Le comité, de concert avec le conseil exécutif, a pensé que Houchard, connu par son patriotisme et son dévouement à la République, étoit propre à commander l'armée du Nord. Il est républicain. Il a la confiance du soldat. Cambrai est le poste le plus périlleux. Le camp de Paillencourt l'attend; et l'armée de la Moselle, dont la prise de Mayence a changé les opérations, fera le sacrifice de son attachement pour ce chef estimable à la cause de la République.

Le général de brigade Ferrière prendra la place de Houchard, à la tête de l'armée de la Moselle. Ces deux nominations doivent être approuvées par vous.

Une autre mesure relative à Valenciennes,

a été décrétée hier : c'est l'envoi de quatre nouveaux commissaires à Cambrai. S'il fut jamais une circoustance dans laquelle il fallût des commissaires actifs, qui marchent de confiance et d'ensemble, et qui connoissent à l'instant tons les objets de leur mission, c'est bien au moment où il faut un grand mouvement dans les armées et dans les départemens qui les environnent ; c'est au moment où il faut réchauffer toutes les ames pour la cause de la République, et rallier tous les courages à la défense de notre territoire.

Par un premier mouvement le comité de salut public se seroit transporté tout entier au camp de Paillencourt. C'est-là qu'est dans ce moment le lieu de ses sollicitudes, si ce n'est pas celui de ses alarmes. Il a délibéré d'envoyer à Cambrai, à la Moselle et au Rhin, avec votre approbation, les citoyens Saint-André, Prieur et Saint-Just. Ces commissaires, pleins de zèle et brûlans de patriotisme, ont vu dans la correspondance de l'armée ses besoins ; ils verront, dans leur sollicitude pour la République, tout ce que sa défense commande à ses zélateurs et aux représentans du peuple. Leur mission est de courte durée, mais elle est nécessaire ; et les autres membres du comité voient avec joie s'augmenter un instant leurs travaux pour une aussi belle cause. Un camp intermédiaire, des commissaires actifs, des secours immenses à Cambrai, un mouvement dans les armeés, voilà les mesures urgentes.

Après avoir disposé la défense extérieure,

rentrons dans ces malheureux départemens dont la gangrène politique menace de dévorer et d'anéantir la liberté. Nous aurons la paix le jour que l'intérieur sera paisible, que les rebelles seront soumis, que les brigands seront exterminés. Les conquêtes ou les perfidies des puissances étrangères seront nulles le jour que le département de la Vendée aura perdu son infâme dénomination et sa population parricide et coupable. Plus de Vendée, plus de royauté; plus de Vendée, plus d'aristocratie; plus de Vendée, et les ennemis de la République ont disparu.

Les événemens de Mayence nous renvoient des garnisons long-temps exercées dans l'art des combats; c'est une réserve de troupes exercées que les tyrans ne croyoient pas disposer pour la Vendée. Eh bien! c'est nous qui en disposerons sur-le-champ. Les ordres sont déjà donnés, en pressentant vos intentions d'après nos besoins: mais pour les accelérer, il faut un acte de votre volonté; pour les exécuter il faut trois millions. Que sont les dépenses faites pour la liberté? Ce font des trésors placés à une usure énorme. La liberté rendit toujours plus qu'on ne lui donna; c'est un débiteur prodigue pour les créanciers audacieux, énergiques, qui lui confient leurs capitaux et leurs espérances.

Ordonnez que cette garnison se rendra en poste dans les forêts de la Vendée; l'honneur français les appelle; le salut de la République leur commande; et le retour de Mayence ne sera pas sans gloire, alors que la Vendée aura été détruite.

Mais quelles mesures exécutera cette nouvelle armée, jointe à celle dont les revers accusent l'indiscipline ou la mollesse ? quelle sera sa destination ? Ira-t-elle faire une lente guerre de tactique, ou une invasion hardie ? Ah ! c'est moins du talent militaire que de l'audace révolutionnaire que ce genre de guerre exige des défenseurs de la patrie. La victoire est ici pour le plus courageux, et non pour le plus savant ; elle est pour le républicain plus que pour le tacticien. Que les soldats de la République pensent qu'ils attaquent de lâches brigands et des fanatiques imbécilles ; qu'ils pensent à la République, et la victoire est à eux.

Ici le comité, d'après votre autorisation, a préparé des mesures qui tendent à exterminer cette race rebelle, à faire disparoître leurs repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes, et à les combattre autant par des ouvriers et des pionniers que par des soldats. C'est dans les plaies gangréneuses que la médecine porte le fer et le feu. C'est à Mortagne, à Cholet, à Chemillé, que la médecine politique doit employer les mêmes moyens et les mêmes remèdes.

L'humanité ne se plaindra point : les vieillards, les femmes, les enfans, seront traités avec les égards exigés par la nature et la société.

L'humanité ne se plaindra pas : c'est faire son bien que d'extirper le mal ; c'est être bienfaisant pour la patrie que de punir les rebelles. Qui pourroit demander grâce pour des parricides ?

Louvois fut accusé par l'histoire d'avoir incendié le Palatinat, et Louvois devoit être accusé ; il travailloit pour le despotisme, il saccageoit pour des tyrans.

Le Palatinat de la République, c'est la Vendée ; et la liberté, qui cette fois dirigera le burin de l'histoire, louera votre courageuse résolution, parce que vous aurez sévi pour assurer les droits de l'homme, et que vous aurez travaillé à extirper les deux plus grandes maladies des nations, le fanatisme religieux et la superstition royale.

Nous vous proposons de décréter les mesures que le comité a prises contre les rebelles de la Vendée ; et c'est ainsi que l'autorité nationale, sanctionnant de violentes mesures militaires, portera l'effroi dans ces repaires de brigands et dans les demeures des royalistes.

Mais ce n'est pas assez de s'occuper des sujets, il faut s'occuper de leurs chefs. Les espérances de la Vendée reposent au Temple ; leurs auxiliaires sont les étrangers réunis à Paris et dans les autres villes, et qui sont salariés par les puissances coalisées.

Pour le prouver, il suffira de publier et d'envoyer à tous les départemens les notes et la lettre, en idiôme anglais, trouvées dans le porte-feuille déposé au comité de salut public. Ce sont les premières pièces de la conjuration des gouvernemens royalistes.

C'est à vous de dénoncer ensuite aux divers peuples, et même au peuple anglais, les manœuvres lâches, perfides et atroces de son

gouvernement. C'est à vous de dénoncer au monde cette nouvelle tactique de forfaits et de crimes ajoutée par Pitt au fléau de la guerre, cette corruption infâme introduite par ce ministre jusques dans le sanctuaire des lois, dans les camps, dans les cités, et dans les communications franches du commerce et de l'hospitalité.

Que Pitt et ses complices méprisent, s'ils le peuvent, cet arrêt de l'opinion de leur siècle : il est un tribunal incorruptible et sévère auquel il n'échappera pas, même de son vivant, si c'est vivre que de corrompre ; il est un tribunal inexorable placé au-dessus des rois et des ministres, qui les flétrit ou les absout.

Que le peuple anglais ouvre enfin les yeux sur les étranges et atroces maximes de son gouvernement, et qu'il tremble : et si, dans ce moment de révolution et du délire des rois, des peuples aveuglés ou asservis n'entendent pas notre juste et inévitable dénonciation, un jour les peuples de l'Europe, effrayés de la tyrannie commerciale, du despotisme politique et de la corruption extrême du gouvernement anglais ; un jour les peuples coalisés par le besoin général de la liberté, comme les rois le sont par leurs crimes commis envers l'humanité ; les peuples du continent, fatigués de cette oppression insulaire et de cette tyrannie navale, réaliseront le vœu de Caton : *la Cartage moderne sera détruite*. Que fera-t-elle, alors que toutes les nations européennes, éclairées enfin sur cet accaparement de richesses, sur ce privilége exclusif de commerce, sur ce

monopole d'une apparente liberté politique qui fuit depuis si long-temps l'Angleterre, s'écrieront : Brisons le sceptre de cette reine des mers ! qu'elles soient libres enfin, comme les terres !

En attendant que ce vœu des hommes libres se réalise, chassons les Anglais de notre territoire. Depuis l'origine de la révolution, nous n'avons cessé de les accueillir avec confiance ; plusieurs d'entre eux en ont atrocement abusé. Chassons-les aujourd'hui, mais arrêtons les suspects et punissons les coupables : les étrangers violant les droits de l'hospitalité sont entrés dans le terrible domaine de la loi révolutionnaire.

La représaille fut toujours un droit de la guerre : les Anglais ont chassé les Français de leur île, et n'ont donné asyle et protection qu'aux émigrés et aux rebelles ; ce sont les Anglais qui viennent de former deux régimens de gardes nationales avec des émigrés, comme pour profaner et avilir le costume de notre liberté, ou pour tenter, en les envoyant dans les armées combinées, de tromper nos troupes par la ressemblance du costume militaire et du langage. Votre comité sait qu'on a préparé une loi sur les étrangers : mais peut-être ne s'est-on pas assez occupé de distinguer les Anglais de tous les autres ; les notes trouvées dans le porte-feuille vous commandent plus de précaution et de sévérité contre ces émissaires corrupteurs d'un ministre corrompu.

Les voilà donc, ces défenseurs si ardens de la liberté, qui viennent au milieu de nous pour

violer les droits de l'hospitalité nationale, restaurer le royalisme, et ramasser les débris du trône ! Ici une vérité doit être publiée et doit retentir à l'oreille de tous les hommes qui sont attachés au sol qui les a vus naître et qui les nourrit ; je ne leur demande même d'autre patriotisme que celui des sauvages qui affrontent la mort pour conserver des terres incultes.

On cherche à détruire la République, en assassinant, en décourageant, en diffamant, en calomniant les patriotes républicains ; ce sont ces hommes courageux qu'on veut abattre, comme si les principes républicains n'avoient pas déjà germé dans le cœur de tous les hommes honnêtes, et qui ne sont pas insensibles au courage et à la vertu ; car la liberté ne peut convenir aux ames lâches et corrompues.

Français, prenez garde ; vos législateurs font de grands efforts ; leur courage a besoin de renaître tous les jours pour achever l'édifice de la République ; dans dix jours il est consolidé, il est l'ouvrage de la nation ; il a une existence politique, une durée certaine, et la voix tonnante du peuple renversera tous les ennemis de cette constitution. Nous sommes donc au moment de voir l'ordre renaître ; le règne des lois va commencer ; la politique jouira de la stabilité nécessaire, et vous pourrez enfin respirer.

Si, au contraire, on pouvoit parvenir à détruire les fondations de la République, ou à décourager les républicains, que vous reste-t-il ? Trois ou quatre factions royales, divisant les

citoyens, déchirant les familles, dévorant les départemens, fédéralisant les divisions territoriales, et les puissances étrangères triomphantes au milieu de tant de crimes et de factions diverses, pour vous déshonorer, vous égorger ou vous asservir, comme les Polonois, dignes d'un meilleur sort.

L'une de ces factions avec l'Espagne et quelques nobles, voudra de la régence d'un frère de notre ancien tyran.

Une autre, avec de misérables intrigues, excitera l'ambition d'une autre branche de Capet.

Une troisième reportera, avec l'Autriche, ses espérances vers un enfant.

Une dernière, atroce, avare, corruptrice, et aussi politique qu'immorale, se liguera dans le nord pour rapeler à la France qu'un Anglais déshonora jadis le sol français, en usurpant son trône.

C'est ainsi qu'en s'éloignant de la République, ce qui restera de bien lâche, de bien vil, de bien égoïste parmi les Français, ne se battra plus que pour le choix d'un maître, d'un tyran, et demandera à genoux aux puissances étrangères de quelle famille, ou plutôt de quel métal elles veulent leur faire un roi.

Loin de nous, citoyens, un aussi profond avilissement ! dans dix jours la République est établie par le peuple, et tous les Tarquins doivent disparoître.

Nous vous proposons de déporter loin des terres de la République tous les Capets, en

exceptant ceux que le glaive de la loi peut atteindre, et les deux rejetons de Louis le conspirateur : ce sont là des ôtages pour la République.

Ici s'applique la loi de l'égalité. Ce n'est pas à des Républicains à maintenir ou à tolérer les différences que la superstition du trône avoit établies. Les deux enfans seront réduits à ce qui est nécessaire pour leur nourriture et l'entretien de deux individus. Le trésor public ne se dissipera plus pour des êtres qu'on crut trop long-temps privilégiés.

Mais derrière eux se cache une femme qui a été la cause de tous les maux de la France, et dont la participation à tous les projets conspirateurs et contre-révolutionnaires est connue depuis long-temps. C'est elle qui a aggravé par ses déprédations le dévorant traité de 1756 ; c'est elle qui a pompé la substance du peuple dans le trésor public, ouvert à l'Autriche ; c'est elle qui, depuis le 4 mai 1789 jusqu'au 10 août 1792, ne respira que pour l'anéantissement des droits de la nation ; c'est elle qui prépara la fuite de Varennes, et qui alimenta les cours de toute sa haine contre la France. C'est à l'accusateur public à rechercher toutes les preuves de ses crimes. La justice nationale réclame ses droits sur elle ; et c'est au tribunal des conspirateurs qu'elle doit être renvoyée. Ce n'est qu'en extirpant toutes les racines de la royauté, que nous verrons la liberté prospérer sur le sol de la République. Ce n'est qu'en frappant l'Autrichienne que vous ferez sentir à *François*, à *George*, à *Charles* et à

Guillaume, les crimes de leurs ministres et de leurs armées.

Une dernière mesure qui tient à la révolution tend à augmenter le patrimoine public des biens de ceux que vous avez mis hors de la loi. En les déclarant traîtres à la Patrie, vous avez rendu un jugement ; la confiscation est une suite de ce jugement, et le comité a pensé que vous deviez la prononcer. Le temps des révolutions est celui de la justice sévère : le fondement des républiques commence par la vertu inflexible de Brutus.

Enfin, il a pensé que, pour célébrer la journée du 10 août qui a abattu le trône, il falloit, dans le jour anniversaire, détruire les mausolées fastueux qui sont à Saint-Denis. Dans la monarchie, les tombeaux mêmes avoient appris à flatter les rois. L'orgueil et le faste royal ne pouvoient s'adoucir sur ce théâtre de la mort ; et les *porte-sceptres* qui ont fait tant de maux à la France et à l'humanité, semblent encore, dans la tombe, s'enorgueillir d'une grandeur évanouie. La main puissante de la République doit effacer impitoyablement ces épitaphes superbes, et démolir ces mausolées sans douleur, qui rappelleroient encore des rois l'effrayant souvenir.

Citoyens, voilà les mesures qne les circonstances commandent. Le zèle des républicains, le courage des armées, le patriotisme des départemens fidèles à la voix de la patrie, entendront le tocsin que la liberté va sonner le 10 août à Cambrai, à Landau, à Perpignan, à Bayonne et dans la Vendée. Ah ! comme la

République seroit sauvée, si tous les François savoient combien est délicieux le nom de patrie !

Premier Décret.

La Convention nationale, après avoir entendu son comité de salut public, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il sera formé un camp entre Paris et l'armée du Nord. Le comité de salut public se concertera, sans délai, avec le conseil exécutif, pour cet objet.

II. Les représentans du peuple, Prieur, Saint-André et Lebas, se rendront aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, pour se concerter avec les généraux sur les circonstances actuelles.

III. La Convention approuve la nomination du général Houchard au commandement des des armées du Nord et des Ardennes, et celle du général Ferrière pour le remplacer à l'armée de la Moselle.

Second Décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète :

ARTICLE PREMIER.

Le ministre de la guerre donnera sur-le-champ les ordres nécessaires pour que la garnison de Mayence soit transportée en poste dans la Vendée ; il sera mis à cet effet, à la

disposition du ministre de la guerre, trois millions pour l'exécution de cette mesure,

II. Il sera procédé à l'épurement de l'état-major et des commissaires des guerres de l'armée des côtes de la Rochelle, pour leur substituer des officiers généraux et des commissaires des guerres d'un patriotisme prononcé.

III. Les généraux de l'armée des côtes de la Rochelle tiendront la main à l'exécution rigoureuse de la loi rendue contre les déserteurs, les fuyards, les traîtres, et ceux qui jettent leurs armes et vendent leurs habits.

IV. L'organisation des compagnies des pionniers et des ouvriers sera accélérée ; ils seront choisis dans les communes les plus patriotes.

V. Les généraux feront un choix pour former des corps de chasseurs et de tirailleurs intrépides.

VI. Il sera envoyé par le ministre de la guerre des matières combustibles de toute espèce, pour incendier les bois, les taillis et les genêts.

VII. Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis.

VIII. Les femmes, les enfans et les vieillards seront conduits dans l'intérieur; il sera pourvu à leur subsistance, à leur sûreté, avec tous les égards dûs à l'humanité.

IX. Il sera pris des mesures par le ministre de la guerre pour préparer tous les approvisionnemens d'armes et de munitions de guerre et

de bouche de l'armée, qui, à une époque prochaine, fera un mouvement général sur les rebelles.

X. Aussitôt que les approvisionnemens seront faits, que l'armée sera réorganisée, et qu'elle sera prête à marcher sur la Vendée, les représentans du peuple se concerteront avec les administrations des départemens circonvoisins qui se sont maintenues dans les bons principes, pour faire sonner le tocsin dans toutes les municipalités environnantes, et faire marcher sur les rebelles les citoyens depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante.

XI. La loi qui expulse les femmes de l'armée sera rigoureusement exécutée ; les généraux en demeurent personnellement responsables.

XII. Les représentans du peuple et les généraux veilleront à ce que les voitures d'équipages à la suite de l'armée soient réduites au moindre nombre possible, et ne soient employées qu'au transport des effets et des matières strictement nécessaires.

XIII. Les généraux n'emploieront désormais pour mot d'ordre que des expressions patriotiques, et que les noms des anciens républicains ou des martirs de la liberté, et dans aucun cas le nom d'aucune personne vivante.

XIV. Les biens des rebelles de la Vendée sont déclarés appartenir à la République; il en sera distrait une portion pour indemniser les citoyens qui seront demeurés fidèles à la Patrie, des pertes qu'ils auroient souffertes.

XV. Le présent décret sera envoyé snr-le-champ au conseil exécutif, au ministre de la

guerre

guerre, et aux représentans du du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle.

Troisième Décret.

La Convention nationale décrète ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Elle confirme la nomination faite par le comité de salut public et l'envoi des citoyens Billaud-Varennes et Niou, en qualité de représentans du peuple dans les départemens du Pas-de-Calais et du Nord; elle les investit de pouvoirs illimités pour prendre toutes les mesures de sûreté générale nécessaires au succès de leur mission; ordonne aux autorités constituées et à la force armée d'exécuter leurs arrêtés, et d'obéir à toutes leurs requisitions.

II. Les ministres, les corps administratifs et les municipalités sont particulièrement chargés de donner sur-le-champ les ordres les plus précis pour la surveillance la plus sévère de tous les ports, arsenaux, magasins et autres établissemens nationaux, et des caisses publiques.

III. La déclaration de Charrier, la lettre anglaise et les notes anglaises renfermées dans le porte-feuille déposé au comité de salut public, seront envoyées par des couriers extraordinaires à tous les départemens, ainsi que le rapport du comité de salut public, et il en sera délivré six exemplaires à chaque député.

IV. La Convention nationale dénonce, au nom de l'humanité outragée, à tous les peuples, et même au peuple anglais, la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement britanique qui sou-

doye l'assassinat, le poison, l'incendie, et tous les crimes, pour le triomphe de la tyrannie, et pour l'anéantissemen des droits de l'homme.

V. Les biens de toutes les personnes qui ont été et qui seront hors de la loi par décret de la Convention, sont déclarés appartenir à la République.

VI. Marie-Antoinette est envoyée au tribunal extraordinaire ; elle sera transférée sur-le-champ à la conciergerie.

VII. Tous les individus de la famille Capet seront déportés hors du territoire de la République, à l'exception des deux enfans de Louis Capet, et des individus de cette famille qui sont sous le glaive de la loi.

VIII. Elisabeth Capet ne pourra être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

IX. Les membres de la famille Capet qui sont sous le glaive de la loi, seront déportés après le jugement, s'ils sont absous.

X. La dépense des deux enfans de Louis Capet sera réduite à ce qui est nécessaire pour l'entretien et à la nourriture de deux individus.

XI. Les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la République, seront détruits le 10 août prochain.

Quatrième Décret.

La Convention nationale décrète que les étrangers des pays avec lesquels la République est en guerre, et non domiciliés en France

avant le 14 juillet 1789, seront mis sur-le-champ en état d'arrestation et le scellé apposé sur leurs papiers, caisses et effets ; charge la commission des six de lui présenter demain un projet de loi sur les étrangers en général.

Cinquième Décret.

La Convention nationale décrète que la lettre et les notes anglaises, la déclaration de Charrier, et le rapport du comité de salut public, seront imprimés et envoyés par des courriers extraordinaires à tous les départemens. Il en sera distribué six exemplaires à chaque Député.

TRADUCTION littérale d'une lettre écrite en Anglais, et déposée au comité de salut public.

Juin 29 1793, 7 heures du soir.

Nous vous remercions de votre promptitude. Vos deux exprès sont arrivés ce matin à huit heures; le double à une heure; et deux heures après vint M..... de Cambrai. Les plans que vous avez envoyés dernièrement sont plus directs que les premiers, quoique pas très-exacts; les nouvelles augmentations faites pour les mortiers ne sont pas lisibles. Priez R.... de vous en donner un autre. Il peut être bon ingénieur, mais il n'est pas très-expérimenté. Il y a une grande différence entre les siens et ceux de

Lille. Vous êtes prié d'ordonner à W....b.....r de payer celui de Lille cent livres sterling de plus, vous vous arrangerez comme vous pourrez avec R.... N'épargnez rien, et ne perdez pas de vue C.... il est sûr comme l'or, et étant l'ami de Lamarlière, il pourra nous procurer un double de tous les autres. S'il a peur d'être découvert, qu'il résigne sa place; payez-lui le double de ce qu'elle lui rapporte. Donnez-lui tout de suite 500 livres sterlings, et ne doutez pas de son zèle d'après les preuves qu'il en a déjà données. Mylord lui demande un état exact des poudres et de toutes les munitions quelconques, et son opinion sur le camp de Cassel. Soyez toujours ami de K..... il peut nous être utile. Priez le commandant de le faire venir chez lui de temps en temps et de faire ses efforts pour former les plans nécessaires de F... et de G.... Priez Greew.... de donner de temps en temps à dîner aux parties choisies. Les plans de Cobourg sont sûrs, si toutefois le succès de la guerre est pour les chiens. S'il en est ainsi, le plan d'incendie des fourrages doit être exécuté, mais à la dernière extremité; et elle doit avoir lieu dans toutes les villes le même jour. A tout évènement, soyez prêt avec votre partie choisie pour le 10 ou le 16 août. Les mèches phosphoriques sont suffisantes : on peut en donner cent à chaque ami fidèle sans danger, vu que chaque centaine ne forme qu'un volume d'un pouce trois quarts de circonférence et de quatre pouces de long. Nous aurons soin de pourvoir chaque comité d'un nombre suffisant de ces mèches avant ce temps. Mylord desire seulement que vous gardiez toujours de votre

côté pour cette affaire les personnes qui vous sont les plus affidées ; mais ne confiez rien de cette affaire à N... ; il boit trop : Dans l'affaire de Douai il a manqué d'être découvert par sa trop grande précipitation. Faites venir O... de Caen et C... de Paris. Faites en sorte que W.... b....r ait la première main dans l'affaire de Dunkerque ; il sera nécessaire de le renvoyer de Lille pour acquérir des connoissances sur différentes places. Faites en sorte que H..w..d aille avec lui, et que sa femme aille à Calais pour garder sa maison. La manière hardie avec laquelle ils sont partis de Calais avec leurs quatre chevaux, et la manière avec laquelle ils ont échappé à ceux qui les poursuivoient, a été un coup de maître. Ils ne pouvoient craindre aucun évènement avec de tels chevaux. Qu'ils n'épargnent pas l'argent, et qu'ils soient généreux par-tout. Faites que Stap...tn et C...w...t sachent combien S. A. R. récompensera leur zèle. Que ferions-nous sans le collége ? Faites hausser le change jusqu'à 200 livres pour une livre sterling. Faites que Huncter soit bien payé, et assurez-le, de la part de Mylord, que toutes ses pertes lui serout remboursées de plus du double de sa commission. Que Greg.....y en fasse de même. Faites de temps en temps quelque chose avec S...p...rs. Il faut discréditer le plus possible les assignats, et refuser tous ceux qui ne porteront pas l'effigie du Roi. Faites hausser le prix de toutes les denrées. Donnez les ordres à vos marchands d'accaparer tous les objets de première nécessité. Si vous pouvez persuader à Cott...i d'acheter le suif et la chandelle à tous prix, faites-la payer au public jus-

qu'à 5 livres la livre. Mylord est très-satisfait pour la manière dont B...t...z a agi. Dites-lui que S. A. R. le duc a fait enregistrer son fils avec le vôtre, pour cornettes. Ils jouissent dès-à-présent de la paye attachée à ce grade. Que Ch...s...tr... aille de temps en temps à Ardes et à Dunkerque. Je vous prie de ne pas épargner l'argent. Nous espérons que les assassinats se feront avec prudence : les prêtres déguisés et les femmes sont les personnes les plus propres à cette opération. Envoyez 50,000 livres à Rouen et 50,000 livres à Caen. Nous n'avons pas reçu de nouvelles depuis le 17. Qu'est-ce qu'ils font donc ? Renvoyez A...

Que M...s...tn soit rappelé de Cambrai ; son incommodité lui seroit nuisible dans une violente commotion : qu'il reste à St. O... et que W...t...mr aille à Boulogne. On regrette la mort de Dyles ; ses avis nous auroient été d'un grand secours. Que W...m...r le remplace à Boulogne et à Calais.

M...s...tr devroit être à Paris, connoissant mieux, comme banquier, les moyens de faire hausser le numéraire.

Les différens plans de Milnes sont approuvés par Pitt, mais sa dernière fièvre le retiendra encore quelque temps en Angleterre..... Dites à St...z que son fils sera rappelé de Vienne, et aura la place de ministre à Madrid après la guerre. Le duc est très-reconnoissant des services du père, qu'il embrasse en personne.... Si on peut se fier à D... le maire, comme l'ami d'O..., il sera la personne la plus propre à être

associée avec lui. Que l'argent ne soit pas épargné.

Mylord désire que vous ne gardiez ni n'envoyiez aucun compte; il désire même que tout indice soit brûlé, comme dangereux pour tous nos amis résidans en France, au cas que l'on vînt à en trouver sur vous. Votre zèle pour notre cause est si bien connu du duc, pendant votre sejour en Suisse l'année dernière, et depuis à St. O..., qu'il regarde comme superflus les comptes que vous pourriez lui rendre de vos dépenses.

La dernière nouvelle que nous avons reçue du prince de Condé nous annonçoit qu'il avoit une fièvre violente, et S. A. R. le duc lui a envoyé son premier médecin.

Si Michel est sûr, envoyez-le de temps en temps à Paris et à Dunkerque.

L. A...S... Bro..r espère de l'embrasser bientôt à Ardes. Ne laissez point B...t...z quitter St. O..., même pour un jour : ses avis sont toujours utiles. Dites à Ness qu'il peut être sûr d'être nommé membre du parlement à la première vacance.

Adieu. Your's most affectionaly.

P. S. Envoyez sur-le-champ à Lyon et Grenoble 150,000 livres. Nous sommes très-inquiets de nos amis à Nantes et Thouars; nous regrettons sincèrement la mort de L... La pension de sa veuve, de 600 livres sterlings par an, lui sera exactement payée a elle, et à son fils après sa mort; envoyez-leur 200 livres sterlings par la première occasion, à Bordeaux. Faites savoir

à la femme de Cobbs, à Bourbour, que son mari est monté en grade le premier mai, par ordre de l'amiral Macbride. Qu'il soit accordé à Morel 100 livres sterlings par mois : nous espérons occuper les appartemens qu'il nous a préparés pour le quartier d'hyver. Ne lui permettez point de loger d'autres françois que ceux du parti choisi. Quand vous irez à Dunkerque, prenez avec lui ou avec son cousin des moyens sûrs pour le transport de l'argent d'Ostende à Dunkerque. Nous en avons de prêt pour les différens comités sous votre direction, quarante mille guinées.

Que Chest...r et S... soient toujours pourvus de guinées. Les caves du collège sont propres au plan de F...g. Ne laissez pas Morston louer sa maison à Cambrai, mais qu'il la quitte seulement. Ne le laissez pas demeurer avec vous : il est prudent d'avoir des logemens séparés.

On lit sur l'adresse ces mots :

Pour le président

du comité,

à Saint-Omer,

ou en défaut,

à Dunkerque ;

en double par Lille.

Notes tirées d'un porte-feuille anglais, traduites sur l'original.

Janvier.

21 .... commencé le lundi 24 janvier 1793.
24 Arrangé avec Stapleton et Corntweit.
27 Payé à Dressicourt et major et au capitaine D. 17,500 livres.

Février.

6 Arrangé avec Duplain de lui payer 2,500 liv. par mois
9 A Mistriss Knox, 12,000 liv.
15 Arrivé à Paris.
16 Réuni avec Q.
17 Reçu 74,005 liv.
19 Arrangé avec Morell.
24 Arrivé à Lille, arrangé avec F. et G.
27 Arrivé à Dunkerque avec Morell et Hunter.

Mars.

1 Dépensé à Lille 375 liv.
2 Reçu 6000 liv.
5 Envoyé à Paris J. A.
6 Donné pour dépenses 652 liv.
7 Payé à Duplain 2,500 liv.
9 Envoyé à Dunkerque G. L. 154 liv.
12 Donné à Hunter 50 liv.
16 Distribué 1,250 liv.
19 Envoyé à Nantes pour dépenses, 1,350 liv.

20 Neuf rôles, 450 guinées.
dito 650.

1,100 guinées.

---

24 Brûlé les lettres A. L. S. R.
26 Payé pour un sloop.

Avril.

2 Lettre de Dillon.
4 Répondu par un courrier à G. envoyé à cinq heures.
5 Reçu des billets montant 2,000 liv.
6 Envoyé une lettre-de-change pour Duplain, 2,500 liv.
11 K. de retour.
14 Envoyé K. à Dunkerque.
17 Ecrit à Morell.
18 M. envoyé K. à Ostende.
21 Reçu des lettres de Mylord.
22 Envoyé à Calais les lettres de mylord, dépenses 218 liv.
22 Envoyé à Paris les lettres d'Herries.
26 Payé 600 liv. pour avoir l'arrêté du département.
27 Arrivé à Dunkerque, pris des arrangemens avec Morell pour commencer l'envoi des courriers depuis le premier mai jusqu'au 30 juillet, à 30 livres. déposées dans une cassette.

Mai.

2 Reçu des lettres de Dumouriez.

4 Reçu de l'argent d'Herries, 24,000 liv.
6 Payé à A. S. J. R. 1,250 liv.
Et envoyé à Duplain, 2,500 liv.

9 Donné à G. pour distribuer, 600 liv.
11 Distribué 600 liv.
13 Reçu la comtesse G.; lettres de L. Roach et des ducs.

Envoyé à Nantes et à Morlaix 850 guinées et 60,000. liv.

18 Hunter envoye, de Dunkerque, l'argent en question à L. G.

20 Envoyé à Londres.
21 Brûlé toutes les lettres et papiers jusqu'à ce jour.
22 Envoyé à Morston.
24 Brûlé trois dépêches.
25 . . . . . payé 3,300 liv.
26 Pour donner, s'il exécute le plan de Douai, 24,000 liv.
avance, 10,000 liv.

28 Envoyé à Keat G.
29 Réponses de Londres, 1500 liv.
30 . . . Illisible. . . . . 600 liv.
31 . . . Illisible. . . . . 2000 liv.

Juin.

1 Donné à G. pour distribuer, 1,050 liv.
2 Envoyé à Rouen 600 liv.
3 Envoyé Chest aux prisonniers avec 10 liv. pour chacun.
4 Envoyé M. à Paris; payé pour impression et transport, 1,297 liv.

6 Envoyé à Tours, Blois et Orléans A., Y. et G. ; envoyé à Duplain, en notes, 2,500 liv.
Envoyé Chest. à Ardes.

9 Arrivé à Lille . . . illisible.... Keat Y. envoyé à Bruxelles avec R.

11 Envoyé à Arras L. 7,000 liv.
12 Reçu Billets, 4,000 liv.
13 Envoyé à Paris.
14 Retourné à Saint-Omer.
15 Donné à G. pour distribuer, 800 livres.
Dito à Chest. 2,000 livres.

16 Payé à R. pour des plans figurés, 1,000 liv.
Dito à sa femme une bague, 80 livres.

18 Brûlé tous les papiers jusqu'à ce jour.
19 Envoyé à Boulogne.
20 Envoyé à Tournai deux exprès avec R. et des plans.
21 . . . Illisible . . . Retourné de Lille.
22 Payé avec G. et H. 12,000 livres.
23 Et pour impression 16,570 livres.
24 Envoyé à Nantes et Thouars, 54,000 liv.
25 Parti pour Dunkerque.
26 Réuni avec Hunter.
27 Envoyé à Londres A.
28 Dito à Tours et Nantes.
29 Reçu des lettres de sa grâce.
30 Envoyé à Paris.

Juillet.

1 Envoyé à Rouen vers D.
2 Envoyé G. avec M. à Caen, 60,000 livres.

EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL
TENU

Par les Représentans du peuple Français dans le département de l'Aveyron.

RELATIF

A Charrier, chef des rebelles du département de la Lozère.

Premier Procès-verbal.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, et le quatorzième juillet, l'an second de la République française, dans la prison établie à la tour du ci-devant évêché de Rodès, à dix heures du matin, il a été procédé à l'interrogatoire de Charrier, relativement aux déclarations qu'il a annoncées dans la promesse par lui signée le 7 juin dernier, et dont il a été dressé procès-verbal par les membres du comité de sûreté générale du département de l'Aveyron, le lendemain huit du même mois, auquel il a été procédé par le citoyen Châteauneuf-Randon, représentant du peuple, en présence des citoyens Bayer et Coustans, membres du département de l'Aveyron, Garrigues et Albène, membres de la municipalité de Rodès; Bes-

sière et Mazars, membres de la société populaire de Rodès, écrivant le citoyen Combes, secrétaire-général du département de l'Aveyron, comme suit :

Le citoyen commissaire a dit :

Charrier, vous avez commis un grand attentat contre la République, etc. etc. La Convention nationale, instruite de votre promesse du 7 juin dernier, a décrété qu'il seroit procédé à la réception de votre déclaration par le citoyen Mailhe, mon collègue et moi, deux commissaires de ce département, deux de la municipalité de Rodès, et deux commissaires de la société populaire de cette ville. Mon collègue Mailhe n'a pu se rendre, à cause d'une indisposition dont il est attaqué dans ce moment. Nous vous invitons, au nom du salut et du repos de la République, au nom de votre conscience et de la religion, au nom des intérêts de votre famille, au nom de Dieu et du Peuple français, de déclarer ce dont vous êtes instruit relativement à la promesse que vous avez faite le 7 juin dernier, signée de votre main.

Charrier a demandé si, conformément à la condition imposée dans sa promesse, la Convention nationale avoit, par ledit décret, accordé sa grâce, supposé qu'il fît des déclarations importantes, auxquelles il ne s'est engagé qu'à ce prix. Il a ajouté que cette condition n'étant pas accueillie, il n'avoit rien à déclarer.

Le citoyen Châteauneuf-Randon a, par les motifs les plus pressans et les discours les plus persuasifs, engagé Charrier à faire cette déclaration.

Tout ce qui a pu lui être observé de plus touchant par ce citoyen et par chacun des autres membres qui ont successivement pris la parole, a été inutile.

Charrier a toujours persisté dans son refus. La religion, a-t-il dit, en est le principal objet. Il a en même-temps témoigné beaucoup de sollicitude sur le sort de sa femme, qu'il a déclaré être innocente, et de ses enfans.

Encore, à plusieurs reprises, au nom de la religion, de sa femme et de ses enfans qu'il chérit, il a été de nouveau pressé de faire sa déclaration.

Tous les moyens employés ont été inutiles.

Ne pouvant obtenir de lui les aveux de son secret, après y avoir employé un temps considérable, la séance a été levée; Charrier a été invité au surplus à réfléchir encore, avec promesse que si, par de nouvelles considérations, il se détermine à faire quelque déclaration dans le jour, on se rendra de nouveau auprès de lui pour les recevoir.

Fait le susdit jour 14 juillet 1793, l'an 2 de la République. *Signé*, Chateauneuf-Randon, Charrier, Coustons, Bayer, Albène fils, Garrigues, Bessière, Mazars, Combes, secrétaire. *Signés au registre.*

Second procès-verbal.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, le 15 juillet, l'an second de la République française, Charrier ayant témoigné qu'il désiroit

que le citoyen Châteauneuf-Randon se rendît de nouveau auprès de lui pour lui faire part de quelques observations ;

Le citoyen Châteauneuf-Randon a en conséquence fait prévenir les commissaires du département, de la municipalité de Rodès, et de la société populaire, désignés dans le procès-verbal du jour d'hier.

Les uns et les autres se sont rendus auprès de Charrier, qui a été interpellé de la manière la plus pressante, de déclarer son secret, et faire part des motifs qui l'ont déterminé à demander une nouvelle conférence.

Charrier a observé qu'il avoit reçu de la part de sa femme, ce matin, une lettre qui avoit excité toute sa surprise et renouvellé sa douleur, lorsqu'il avoit vu dans cette lettre que sa femme prononçoit son arrêt de mort. Ce n'est pas, a-t-il dit, son ouvrage, son cœur et son attachement me sont connus ; mais elle y a été sollicitée par des personnes qui ne cessent de m'accabler de leur ingratitude.

Il a été de nouveau sollicité de faire les aveux de son secret ; il a persisté dans ses refus, et il a demandé en grâce qu'on s'occupât du sort de sa femme, et qu'il soit incessamment prononcé pour ce qui la concerne, afin que convaincu et protestant de son innocence, elle soit libre de se retirer de Rodès, d'aller porter sa douleur loin des lieux où son époux aura subi son supplice : il a en même-temps demandé qu'il lui fût permis de se choisir un directeur.

Il lui a été promis que ses demandes seroient prises en considération, et qu'il lui sera accordé à cet égard toute la satisfaction qu'il désire, et qui pourra lui être accordée.

Quant au contenu de la lettre qu'il a reçue de sa femme, on lui avoit observé qu'on en avoit déjà connoissance, parce que le commissaire de la municipalité chargé de sa garde l'avoit remise ; et que bien loin que sa femme soit digne de blâme à raison du style qu'elle a employé dans ladite lettre, on y voit au contraire le sentiment de sa douleur, de son innocence, de sa sincérité et de son attachement à la République, pour le bonheur et la conservation de laquelle elle l'engage à déclarer tout ce qu'il saura des complots formés contr'elle.

Il a ensuite demandé qu'il lui fût permis, avant sa mort, de mettre par écrit, en présence d'un commissaire, un état de ses dettes actives et passives.

On lui a encore promis que sa demande seroit accueillie, et qu'à cet effet il lui seroit donné du papier, des plumes et un écritoire, pour s'occuper de cet objet en présence du commissaire.

Il a été encore une fois invité par toutes sortes de considérations, à faire part de son secret, et de tout ce qui peut être parvenu à sa connoissance contre la République ; on a fait valoir auprès de lui tous les moyens, et principalement les intérêts de sa femme et de ses enfans, sur le sort présent et à venir desquels il s'est généralement attendri.

Son obstination alors a été moins forte, et après avoir cherché peu à peu à ranimer sa confiance, il a demandé un écritoire, des plumes, du papier; il a tracé lui-même l'écrit qui a été coté et paraphé, et dont la teneur suit. . . . . .

. . . . . .

pour le second chiffre, il ne m'est pas possible de m'en rappeler, attendu que je ne m'en suis presque pas servi, et l'on peut trouver l'alphabet que j'ai déposé au pied d'un chevron de ma grange appelée *la Borée-grande*, tout près de la petite porte, il n'y a qu'à ôter une petite pierre qui sert à la fermeture; l'alphabet est contenu sur un petit lambeau de papier.

Le premier chiffre m'avoit été envoyé par le baron de Flachelusden.

M. le duc de Bourbon devoit venir commander en chef dans les provinces Méridionales, et amener avec lui assez d'officiers-généraux pour se mettre à la tête de chaque parti qui se présenteroit; j'ignore si aucun de ses principaux agens sont en France, mais je pense qu'il doit y en avoir quelqu'un : au surplus il m'avoit dit qu'à l'époque de mon soulèvement, le principal chef, ou un de ses premiers agens devoit arriver dans une ville française.

Il a ensuite déclaré verbalement, en premier lieu, que la correspondance des émigrés ne passoit plus à Lyon, depuis un mois avant son arrestation, parce qu'elle avoit été découverte;

Ajoutant qu'elle venoit actuellement par l'Auvergne, du côté de Riom.

En second lieu, que le secrétaire du ci-devant prince lui avoit assuré qu'il avoit été employé par ledit prince et autres émigrés 200 millions pour faire déclarer par la France, la guerre en Allemagne ; et que sans cette déclaration, la France n'auroit peut-être pas eu dix ennemis à combattre ; qu'aucune puissance étrangère ne vouloit l'attaquer, que lesdits princes avoient essayé en vain d'autres moyens pour engager cette guerre, et que ledit secretaire étoit lors de cette déclaration de guerre à Paris, d'où il partit bien satisfait en apprenant le décret.

En troisième lieu, que les ennemis armés contre la République comptoient beaucoup sur des secours en argent du côté de Bordeaux.

En quatrième lieu, que les Espagnols ne s'arrêteroient pas long-temps à faire le siége de Perpignan ; mais que leur but étoit de se porter sur les montagnes, et qu'au surplus, ils regardoient plus intéressant pour eux de faire le siége de Bellegarde.

En cinquième lieu, que le but de la Savoie étoit de laisser pénétrer les soldats de la République française sur leur territoire, pour les engager dans des défilés, d'où il leur seroit impossible de sortir.

Charrier ayant déclaré n'avoir plus rien à déclarer, le présent procès-verbal a été clos à deux heures après midi, en observant qu'il a paru résulter, de la manière dont Charrier a

fait les aveux ci-dessus, à différentes reprises, et après de fréquentes stipulations, qu'il avoit quelques connoissances de certains complots; mais, qu'il n'est pas parfaitement instruit.

Il a été arrêté, de plus, que la lettre de la femme de Charrier seroit transcrite ci-après.

A Rodès, le 14 juillet, l'an 2e. de la République.

Tu as cru, mon cher ami, que j'étois morte; non je ne la suis pas, et je suis au milieu d'un peuple qui aime à respecter les lois: je me suis même assez bien portée, malgré mes chagrins depuis mon arrivée en cette ville, excepté depuis trois jours où mes peines et mes ennuis sont devenus si insupportables, que je ne trouve plus aucune consolation; un grand mal aux reins et à la tête m'a obligé de garder le lit presque pendant tout ce temps.

Tu es perdu sans doute, tu n'en doutes pas, mais en ce moment, sauve si tu peux la chose publique; on dit que tu as de grands complots à dévoiler; eh bien! dévoiles-les, déclares les complices; si tu ne les avois pas cachés avec tant de soin, tu ne serois pas dans l'état déplorable où tu te trouves, quoique tu aies porté les armes contre la patrie; tu devois savoir que ceux contre qui tu te battois étoient des français et tes concitoyens, et qu'ils soutenoient une cause juste, puisque le ciel les a fait triompher; affermis par quelque grand aveu, la République que la majorité des français a adoptée avec enthousiasme; je sais bien que

tu as au fond un cœur bon et généreux, mais que tu as été malheureusement égaré par les instigations de ceux que tu croyois tes amis, et qui étoient tes plus grands ennemis : les monstres ! ils avoient juré ta perte ; dès-lors plusieurs raisons l'ont engagé à déclarer tes complices, ils t'ont trahi.

Puisque tu as été le seul chef à lever l'étendard de la révolte, déclare ces scélérats, et ne doute pas que la Patrie ne soit reconnoissante envers moi et tes malheureux enfans ; le citoyen Châteauneuf-Randon a promis à mon frère de solliciter un décret qui accorderoit ton bien à tes enfans si tu faisois les aveux que tu as promis, et qu'ils puissent sauver la République ; adieu pour la dernière fois ; tant que je survivrai à ton malheur, je te serai toujours fidèle, et je suis la plus malheureuse de toutes les femmes ; falloit-il que je fusse née pour que tous les plus grands malheurs s'accumulassent sur ma tête. Ce papier est arrosé par un torrent de larmes qui coulent de mon cœur ; adieu encore une fois je t'embrasse tendrement, ton image sera toujours devant mes yeux, le chagrin m'absorbe, hélas ! à peine puis-je signer.

Signé VICTOIRE VALETE.

Fait et clos le susdit jour 15 juillet 1793, l'an 2 de la République. *Signé* CHATEAUNEUF-RANDON, etc.

Troisième procès-verbal.

L'an 2 de la République Française, nous commissaires du département de l'Aveyron, de la municipalité de Rodès et de la société populaire de ladite ville, désignés dans le procès-verbal du 14 du courant, nous sommes rendus à l'heure de dix du matin, avec le citoyen Combes cadet, secrétaire chez le citoyen Châteauneuf-Randon, représentant du peuple, sur l'invitation qui nous en a été faite à l'effet de terminer des opérations relatives aux déclarations de Charrier, et clôturer le procès-verbal du jour d'hier.

Le citoyen Châteauneuf-Randon nous a communiqué une lettre à lui adressée par ledit Charrier : lecture faite de cette lettre, il a été arrêté que le citoyen Châteauneuf-Randon seroit invité à lui répondre pour le presser au nom de la patrie et de l'humanité, à donner des nouveaux renseignemens qui seroient en son pouvoir, sur les complots qu'il avoit promis de déclarer.

Il a été en outre arrêté que la lettre dudit Charrier, et la réponse du représentant du peuple seroit de suite transcrite au présent procès-verbal.

Lettre de Charrier au citoyen Châteauneuf-Randon, représentant du peuple.

Citoyen-commissaire, le citoyen accusateur public me fit rappeler hier au soir que la let-

tre de ma malheureuse épouse me disoit que vous aviez promis à son frère d'agir auprès de la Convention pour obtenir en faveur de mes enfans le bien que je laisse, ou du moins une partie, je prends donc la liberté de vous prier de vouloir bien vous en rappeler ; je suis le seul coupable, je suis assez malheureux sans que ce malheur rejaillisse sur de pauvres infortunés qui sont privés de la raison : vous êtes père, je ne vous en dis pas davantage ; daignez en servir aux miens ; si j'ai eu dans le temps quelques torts à votre égard, je vous en demande pardon, et oubliez-moi, je vous en prie, pour ne vous rappeler que de mes enfans ; dites à votre retour à la Convention, ou daignez lui écrire, que le coupable a péri sous le glaive de la loi avec un sincère repentir de ses fautes, et que les infortunés qui s'étoient joints à lui, ont été séduits et égarés, qu'ils méritent tous son indulgence ; je finis en me disant votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé CHARRIER.

Rodès, le 16 juillet 1793.

Réponse du citoyen Châteauneuf-Randon, représentant du peuple, à Charrier.

Si la loi prononce sur de grands coupables, elle protège tous ceux qui ont été égarés ou séduits ; soyez tranquille sur le sort de vos enfans ; vous ne serez pas trompé, je réclamerai pour eux l'indulgence des représentans du

peuple, que l'humanité a toujours guidé dans les décrets qu'ils ont rendus ; quant à mon particulier, plus vous avez été mon ennemi d'opinion et plus j'ai été le vôtre, plus je serai l'ami de vos enfans et leur appui.

C'est dans ce moment où vous êtes devant l'Etre suprême, et où votre ame se déploie avec de grands sentimens de repentir, que vous devez chercher encore à vous rappeller tout ce qui peut devenir utile à la République, ajoutez tout ce que vous avez dit hier à tout ce que vous savez.

1°. Que sont devenues les lettres que vous receviez de l'étranger, avec le chiffre ; où les avez-vous cachées ?

2°. Quelles sont les personnes dans les départemens méridionaux qui ont pu servir vos principes contre-révolutionnaires ; on accuse notamment des membres du département de la Lozère ; ils sont en état d'arrestation pour d'autres faits ; mais tous, sans doute, ne peuvent pas être coupables des premiers, en supposant qu'il y en ait; votre entrée à Marvejols, à Mende a été si subite que l'on ne peut croire que vous n'ayez eu des intelligences ; pour ne pas confondre les innocens avec les coupables, il seroit important de connoître les vrais fauteurs.

Signé, Chateauneuf-Randon, représentant du peuple.

Charrier ayant écrit une seconde lettre, en réponse à celle du citoyen Châteauneuf-Randon, représentant du peuple ; il a été arrêté qu'elle seroit

seroit transcrite comme la première dans le procès-verbal.

Seconde lettre de Charrier au citoyen Châteauneuf-Randon.

Rodès, le 16 juillet 1793.

Citoyen-commissaire, d'après la promesse que vous me faites de réclamer l'indulgence de la Convention pour mes enfans, je ne doute nullement de son efficacité : vous me demandez par la même lettre que je vous déclare où est caché le chiffre et les lettres que je recevois de l'étranger. Quant au chiffre, je vous l'ai dit ; par rapport aux lettres que j'ai reçues avant de me cacher, elles avoient restées en dépôt entre les mains de Dobasset, qui, à notre dernière entrevue, me dit vouloir les brûler, si le courrier qu'il attendoit le soir de mon départ lui annonçoit le décret d'accusation ; j'ignore s'il la fait, jusques là je n'ai eu que momentanément les lettres ; depuis son départ je n'en ai pas reçu beaucoup, et comme alors je ne faisois qu'errer, que je n'avois aucun domicile fixe, il auroit été imprudent de porter sur moi de pareilles lettres, et dès que j'avois répondu, je les déchirois ; j'avois même fait quelques-unes de ces réponses en rase campagne, portant toujours avec moi ce qui m'étoit nécessaire. Au surplus, il m'étoit expressément défendu de les garder ; et sur cela je vous dis la pure vérité.

Pour le département de l'Ardèche, le Gard et même le Hérault, c'étoit Allier et un nommé Féribal, qui étoit dans la troupe de Saillant, ce même Féribal, qui, je crois, étoit natif d'Alais, étoit venu dans mon pays à différentes reprises, pour rendre compte de ses opérations : qu'il avoit établi dans beaucoup d'endroits des correspondances, et dès que je devois développer mes raisons d'après ce que je vous dis hier verbalement, craignez que l'exemple du Brabant ne se renouvelle en Piémont : craignez sur-tout que le sejour de certains personnages, à Marseille, devienne nuisible à la République, et faites garder soigneusement les côtes de la Méditérannée ; car il est dans le plan, et Calonne, avec d'autres personnes, et notamment un ancien commandant d'un petit port, ne cessent de le répéter, de faire un débarquement de ce côté là : je ne sais pas précisément tout ; mais, d'après ce qui m'a été rapporté, je pense que cela doit être aux environs de Cettes ou de Marseille.

C'est certainement bien mal-à-propos que les membres du département de la Lozère sont compromis ; je puis assurer que je n'ai jamais eu aucune relation directe ni indirecte avec eux, je n'en connois aucun, ni ne sais pas même leur nom. Il ne faut pas être surpris de mon entrée à Mende et à Marjevols. Pour Marjevols, d'après les prisonniers que j'avois, toute sa force étoit réduite à fort peu de chose, et cette ville étoit dans l'impossibilité de résister ; Quant à

Mende, la terreur l'avoit épouvantée ; ils craignoient d'être entourés ; et j'avois ensuite cherché à répandre le bruit que j'avois dix à douze mille hommes, que même à mon arrivée à Mende, j'en avois près de vingt mille : je le disois même aux paysans qui étoient dans ma troupe, afin qu'ils le répandissent, et certainement je crois que je n'en avois en réalité qu'environ le neuvième de ce dernier nombre. C'est sans doute ce dernier bruit qui engagea le département à sortir de Mende, ainsi que beaucoup d'autres personnes, puisqu'à mon arrivée la ville étoit presque déserte ; au surplus, je vous dirai, comme il n'y a qu'un Dieu, que depuis le départ de Déborel, je n'ai écrit ni envoyé personne à Mende.

Voilà, citoyen-commissaire, ce que la mémoire me fournit ; je suis absorbé par le chagrin, je n'ai pas encore eu le temps de penser à ma conscience ; j'ose espérer que vous voudrez bien m'accorder le délai nécessaire pour cela. J'implore votre protection à cet effet auprès du tribunal, et suis votre très-humble serviteur.

Signé, CHARRIER.

N'ayant plus lieu d'espérer d'autres renseignemens de Charrier, attendu que dans l'intervalle des déclarations qu'il nous a faites, et des lettres qu'il nous a écrites, le tribunal a terminé la procédure, le condamne à perdre la tête au terme de la loi, et a même fait exécuter le jugement.

Cejourd'hui, à dix heures de relevée, nous avons clos le présent procès-verbal et l'avons signé. A Rodès, le 17 juillet 1793, l'an deuxième de la République, une et indivisible.

Suivent les signatures.

CHATEAUNEUF-RANDON, BOYER, ALBEUX fils, BESSIERE.

A AGEN,

Chez la veuve NOUBEL et FILS AÎNÉ, Imprimeur du Département, et Libraires, rue Garonne.